

**NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE**

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'acquisition de titres. Ce communiqué est une publicité et non un prospectus. Les investisseurs ne doivent fonder leur décision d'acheter des titres visés par ce communiqué que sur la base des informations contenues dans le prospectus.*

*Un prospectus a été approuvé par l'autorité belge des services et marchés financiers le 19 Juin 2013 et a été communiqué à l'AMF (Autorité française des marchés financiers) le 19 Juin 2013 dans le cadre du « passeport unique » prévu par la directive 2003/71/CE. Le prospectus peut être obtenu gratuitement auprès de la société par email ([investors@c3bs.com](mailto:investors@c3bs.com)). Le prospectus est également consultable sur le site internet de la société ([www.c3bs.com](http://www.c3bs.com)).*

*Toute décision d'investir dans les Actions proposées comporte des risques élevés. Un investisseur court le risque de perdre tout ou partie de son investissement. Avant tout investissement en actions, l'investisseur doit prendre connaissance de la section « facteurs de risques », en particulier les risques relatifs à l'activité de la Société (aux pages R-5 à R-9 du résumé et à partir de la page 1 du prospectus), et plus généralement, les risques relatifs à l'Offre (aux pages R-9 à R-10 du résumé et à partir de la page 13 du prospectus). Les actifs de la Société sont composés principalement de droits de propriété intellectuelle relatifs à des technologies n'ayant encore mené à la commercialisation d'aucun produit. La Société n'a encore jamais été rentable, et n'a encore commercialisé aucun produit.*

## **Succès de l'introduction en bourse de Cardio3 BioSciences :**

### **La société lève 23,0 M€ sur NYSE Euronext Brussels et NYSE Euronext Paris pour poursuivre le développement d'une thérapie régénérative unique contre l'insuffisance cardiaque**

**Mont-Saint-Guibert, Belgique** – La société de biotechnologie Cardio3 BioSciences SA (Cardio3 BioSciences), leader dans le développement de thérapies régénératives, protectrices et reconstructrices pour le traitement des maladies cardiaques, annonce le succès de son introduction en bourse.

Le prix de l'action s'établit à 16,65 €. Cardio3 BioSciences émettra 1.381.500 nouvelles actions pour un montant global de 23,0 M€ (après exercice partiel de l'option d'augmentation). Par ailleurs, 207.225 actions de surattribution seront attribuées représentant un montant global de 3,45 M€. En cas d'exercice complet de l'option de surattribution, le montant total de l'augmentation de capital sera de 26,45 M€.

L'offre a été très bien accueillie, et a permis de créer un actionariat diversifié, auprès d'investisseurs de qualité, notamment en Belgique, en France, au Royaume-Uni, en Scandinavie, au Pays Bas et aux USA.

Cardio3 BioSciences sera la première société de biotechnologie cotée à la fois sur NYSE Euronext Brussels et NYSE Euronext Paris. La négociation des titres (sous forme de promesses) débutera le 5 juillet 2013 sous le symbole « CARD ».

Kempen & Co a agi en tant que Global Coordinator, et Kempen & Co et Invest Securities sont intervenus en tant que Joint Bookrunners. Portzamparc a agi à titre de Selling Agent et Merodis en tant que conseiller financier de la société.

NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

**M. Christian Homsy, PDG de Cardio3 BioSciences, commente :** « *Le succès de notre introduction en bourse devrait nous permettre de mener à terme notre étude européenne de Phase III (CHART-1) pour C-Cure<sup>®</sup>, une thérapie cellulaire avancée destinée au traitement de l'insuffisance cardiaque. L'insuffisance cardiaque est un véritable fléau pour les patients, leurs familles et la société dans son ensemble. Avec notre produit C-Cure<sup>®</sup>, Cardio3 BioSciences veut agir au-delà du soulagement des symptômes, en contribuant à la réparation des tissus cardiaques. Notre technologie représente à ce titre un progrès considérable dans le traitement de l'insuffisance cardiaque. Les fonds levés devraient également nous permettre d'obtenir l'autorisation de la FDA pour le lancement de notre étude US et de lancer des essais cliniques pour l'un de nos autres produits candidats, conçu pour le traitement de l'infarctus aigu du myocarde (IAM), plus connu sous le nom de crise cardiaque.* »

« *Nous remercions nos nouveaux investisseurs, qu'ils soient institutionnels ou privés, et sommes impatients de commercialiser notre premier traitement régénératif dans les pathologies cardiaques et de créer ainsi de la valeur au profit de nos actionnaires.* »

Cardio3 BioSciences est actuellement dans la dernière étape de finalisation de sa thérapie la plus avancée, C-Cure<sup>®</sup>, destinée au traitement de l'insuffisance cardiaque, l'un des principaux besoins médicaux au monde. C-Cure<sup>®</sup> est une thérapie cellulaire qui vise à réparer les tissus lésés et à améliorer la fonction cardiaque, le pronostic clinique et la qualité de vie. C-Cure<sup>®</sup> est issu de recherches menées par la Mayo Clinic (Rochester, Minnesota, Etats-Unis), chez Cardio3 BioSciences et au Centre Cardiovasculaire d'Alost (Belgique).

La science sous jacente, découverte à la Mayo Clinic, se traduit aujourd'hui en un produit candidat avancé, en un processus de production établi et en deux essais cliniques menés par Cardio3 BioSciences, notamment grâce à une collaboration facilitée par Mayo Clinic Ventures.

« *Des avancées médicales historiques de ce type, sont réalisables grâce aux collaborations entre des centres médicaux et des sociétés de biotechnologie. Leurs expériences conjointes accélèrent la capacité à proposer de nouveaux traitements aux patients* », déclare le Professeur André Terzic, Directeur du Centre de Médecine Régénérative à la Mayo Clinic.

Compte tenu des bons résultats de la Phase II, récemment publiés dans le *Journal of the American College of Cardiology* (JACC) (Bartunek et al. 2013 - voir ci-dessous), un essai de Phase III (CHART-1) a pu démarrer et est actuellement en cours en Europe. CHART-1 est la première étude de phase III au monde à faire appel à des cellules cardiaques progénitrices programmées pour le traitement de l'insuffisance cardiaque.

NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

**L'Offre**

- Le prix définitif de l'action est fixé à 16,65 €, pour les investisseurs institutionnels comme pour les investisseurs particuliers.
- Le nombre total de titres alloués s'élève à 1.588.725 titres, dont 81.500 titres résultant de l'exercice de l'option d'augmentation et 207.225 actions de surattribution.
- Les investisseurs particuliers ont reçu 9,3 % du nombre total d'actions offertes, soit 147.769 actions, représentant 100% de leur demande globale.
- L'introduction en bourse a permis à Cardio3 BioSciences de recueillir un produit brut de 23,0 M€. Avec les actions existantes, les actions en circulation (compte non tenu de l'option de surattribution) représentent un montant de 6.125.567, soit une capitalisation boursière de près de 102,0 M€ au prix d'introduction en bourse.
- Les actions se négocieront sur NYSE Euronext Brussels et NYSE Euronext Paris à compter du 5 juillet 2013, sous le symbole « CARD ». Le règlement livraison des actions devrait intervenir le 9 juillet 2013.

\*\*\* FIN \*\*\*

Pour plus d'information, s'adresser à :

**Cardio3 BioSciences**[www.c3bs.com](http://www.c3bs.com)

Christian Homsy, PDG

Tél. : +32 10 39 41 03

Anne Portzenheim, Communication Manager

[aportzenheim@c3bs.com](mailto:aportzenheim@c3bs.com)**Citigate Dewe Rogerson**

Servane Tasle / Lucie Larguier/Agnès Villaret

Tel : +33(0) 1 53 32 78 94/84 75

[servane.tasle@citigate.fr](mailto:servane.tasle@citigate.fr)[lucie.larguier@citigate.fr](mailto:lucie.larguier@citigate.fr)**A propos de Cardio3 BioSciences**

Cardio3 BioSciences est une société belge de biotechnologie de pointe spécialisée dans la découverte et la mise au point de thérapies régénératives et protectrices pour le traitement des maladies cardiaques. La société, fondée en 2007, est basée en Région Wallonne. Cardio3 BioSciences s'appuie sur des collaborations de recherche aux Etats-Unis et en Europe avec la Mayo Clinic (Rochester, MN) et le Centre Cardiovasculaire d'Alost en Belgique.

Le produit candidat phare de la société, C-Cure® est un produit pharmaceutique innovant qui

**NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE**

consiste en cellules souches autologues progénitrices de cellules cardiaques. C-Cure® se fonde sur la recherche fondamentale menée à la Mayo Clinic qui a permis la découverte de la cardiopoièse, un processus de reproduction par imitation des signaux naturels déclenchés dans les premiers stades de la vie au cours du développement du tissu cardiaque mais appliqué cette fois à des cellules souches adultes de patients cardiaques.

Cardio3 BioSciences a également développé C-Cath<sup>ez</sup>®, un cathéter d'injection de nouvelle génération, qui offre une performance supérieure dans l'administration d'agents bio-thérapeutiques dans le myocarde.

Bartunek, J., A. Behfar, D. Dolatabadi, M. Vanderheyden, M. Ostojic, J. Dens, B. E. Nakadi, M. Banovic, B. Beleslin, M. Vrolix, V. Legrand, C. Vrints, J. L. Vanoverschelde, R. Crespo-Diaz, C. Homsy, M. Tendera, S. Waldman, W. Wijns and A. Terzic (2013). "Cardiopietic stem cell therapy in heart failure The C-CURE multicenter randomized trial with lineage-specified biologics." [J Am Coll Cardiol](#).

**Informations**

*Conformément aux dispositions de la loi Bayh-Dole, la Mayo Clinic a vendu sous licence à Cardio3 BioSciences la technologie sous-jacente C-Cure, et reçu dans ce cadre une participation dans la Société. La Mayo Clinic et les inventeurs de cette technologie, MM. André Terzic et Atta Behfar, possèdent un intérêt financier dans la technologie liée à cette recherche. Bien qu'à ce jour elle n'ait pas perçu de revenus, la Mayo Clinic a le droit de recevoir à l'avenir des revenus, qu'elle partagera avec MM. Terzic et Behfar en vertu de sa politique en la matière*

*C3BS-CQR-1, C-Cure, C-Cath, Cardio3 BioSciences et les logos Cardio3 BioSciences et C-Cath sont des marques déposées de Cardio3 BioSciences SA en Belgique, dans d'autres pays, ou les deux. En plus des faits historiques ou des déclarations de condition actuelle, le présent communiqué de presse présente des déclarations prévisionnelles qui expriment les attentes et projections de la Société pour l'avenir et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et des hypothèses pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents de ceux présentés ou suggérés par lesdites déclarations prévisionnelles. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient influencer négativement sur les résultats et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Ces déclarations prévisionnelles doivent par ailleurs être considérées à la lumière de facteurs importants pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents des prévisions : dépôt dans les temps et agrément de tous dossiers d'autorisation administrative, lancement et achèvement satisfaisants des essais de phase III obligatoires, résultats cliniques complémentaires validant le recours aux cellules souches autologues adultes pour le traitement de l'insuffisance cardiaque, conformité à tous types d'exigences, dont réglementaires, et enfin intervention d'organismes réglementaires et autres instances gouvernementales.*

**Le présent communiqué ne constitue pas, ni ne fait partie de, une offre ou invitation à vendre ou émettre, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres. Tout achat ou demande de souscription**

NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

d'actions de Cardio3 BioSciences dans le cadre de l'offre envisagée doit se fonder exclusivement sur les informations contenues dans le prospectus.

*Le prospectus approuvé par la FSMA et notifié à l'AMF conformément à la procédure de passeport européen prévue par la Directive 2003/71/UE est disponible sans frais auprès de Cardio3 BioSciences ainsi que sur les sites Internet de Cardio3 BioSciences ([www.c3bs.com](http://www.c3bs.com)) et de la FSMA ([www.fsma.be](http://www.fsma.be)). Le résumé du prospectus est également disponible sur le site de l'AMF. Tout investissement en actions implique des risques. Un investisseur est exposé au risque de perdre tout ou partie de son capital investi. Avant de décider d'investir, les investisseurs potentiels doivent lire attentivement le Prospectus en son intégralité. Celui-ci contient une description de l'offre et des facteurs de risque. Le Prospectus ainsi qu'une brochure peuvent être obtenus sans frais sur le site. Ce document est une publicité et non un prospectus. Toute décision d'acheter des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans ce document doit se fonder uniquement sur les informations contenues dans le Prospectus (y compris sa section "Facteurs de risque", en particulier les facteurs de risque liés à l'activité de Cardio3 BioSciences (voir "Partie I: Résumé" aux pages S-6 à S-10 et "Partie II: Facteurs de risque – Risques liés aux activités de Cardio3 BioSciences" aux pages 1 à 13) ainsi que les facteurs de risque liés à l'offre (voir "Partie I: Résumé" aux pages S-10 à S-11 et "Partie II: Facteurs de risque – Risques liés à l'Offre" aux pages 13 à 16)).*

L'acquisition de titres auxquels ce communiqué fait référence peut exposer l'investisseur à un risque significatif de perdre l'intégralité ou une partie du montant investi. Il est recommandé aux personnes qui envisagent d'investir dans de tels titres de consulter une personne habilitée à donner des conseils sur de tels investissements. Ce communiqué ne constitue pas une recommandation concernant l'offre envisagée. Les actions peuvent gagner ou perdre en valeur. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de consulter un conseiller professionnel quant au caractère approprié de l'offre envisagée pour la personne concernée.

Cette annonce ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans ce document n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act") et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'un enregistrement ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement en vertu du Securities Act. Les valeurs mobilières ne feront pas l'objet d'une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

La Société n'a pas autorisé d'offre au public de valeurs mobilières dans un Etat Membre de l'Espace Economique Européen autre que la Belgique et la France. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autre que la Belgique et la France ayant transposé la Directive Prospectus (un "Etat Membre Concerné") aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre Concerné. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans un Etat Membre Concerné qu'à des investisseurs qualifiés dans cet Etat Membre Concerné au sens de la Directive Prospectus. Pour les besoins du présent paragraphe, "une offre au public de valeurs mobilières" dans tout Etat Membre Concerné signifie toute communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat Membre Considéré par toute mesure transposant la Directive Prospectus dans cet Etat Membre et l'expression "Directive

NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

**Prospectus" signifie la Directive 2003/71/CE (telle que modifiée) et inclus toute mesure de transposition dans Etat Membre Concerné.**

**Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont (i) en dehors du Royaume-Uni ou (ii) des "investment professionals" au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'"Ordonnance") ou (iii) des "high net worth companies" et autres personnes à qui ce communiqué peut être légalement adressée entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (toutes les personnes visées au (i), (ii) et (iii) étant désignées ensemble comme les "Personnes Concernées"). Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées. Une personne autre qu'une Personne Concernée ne doit pas utiliser ou se fonder sur ce communiqué.**